

CRITÈRES DE VALIDATION DES SESSIONS

Pour le BAFA :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés.
2. Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
7. Participer assidûment aux actions de formation.
8. S'intégrer dans la vie collective.
9. Travailler en équipe.

Pour le BAFD :

1. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
2. Construire un projet pédagogique en référence avec le projet éducatif.
3. Diriger les personnels.
4. Assurer la gestion de l'accueil.
5. Développer les partenariats et la communication.
6. Participer assidûment aux actions de formation.
7. S'intégrer dans la vie collective.
8. Travailler en équipe.